



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 142

**Loi modifiant la Loi sur  
l'assurance-médicaments et  
modifiant diverses dispositions législatives**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. Jean Rochon  
Ministre de la Santé et des Services sociaux**

---

**Éditeur officiel du Québec  
1997**

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi modifie le régime général d'assurance-médicaments afin de prévoir, à l'égard des personnes dont la Régie de l'assurance-maladie du Québec assume la couverture, que la franchise et la contribution maximale exigibles de ces personnes seront désormais réparties sur une base mensuelle plutôt que trimestrielle.*

## **Projet de loi n° 142**

### **LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives (1996, chapitre 32) est modifiée par le remplacement du mot « trimestre » par le mot « mois », partout où il se trouve dans les articles 26, 28, 30, 32 et 33.
2. La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1997.